

1. PRISE EN COMPTE DE VOTRE DEMANDE

- ✓ Orientation immédiate vers la personne compétente

2. CONSEILS DANS LE CHOIX DES PRESTATIONS

- ✓ Création d'un cahier des charges
- ✓ Vérifications de la corrélation entre le cahier des charges et les exigences du client
- ✓ Validation de la conformité du cahier des charges aux différentes réglementations de la profession

3. PROPOSITION D'UNE OFFRE ÉCRITE

- ✓ La présentation de notre entreprise
- ✓ La description de la prestation et les moyens d'exploitation
- ✓ La proposition tarifaire
- ✓ Les engagements contractuels

4. ÉTABLISSEMENT D'UN CONTRAT

- ✓ Nous formalisons les obligations contractuelles des parties
- ✓ Nous fournissons les attestations fiscales et sociales à jour

5. NOMINATION DU RESPONSABLE EXPLOITATION

- ✓ Le responsable d'exploitation organise les moyens humains et matériels de la prestation pour votre site

6. MISE EN ŒUVRE

- ✓ PV de visite de l'établissement
- ✓ Création du plan de prévention
- ✓ Réalisation du classeur de consignes et de documents utiles à l'agent
- ✓ Envoi du dossier complet de chaque agent

7. SUIVI ET CONTRÔLE DE LA PRESTATION

- ✓ Nous effectuons des visites en fonction des besoins du client, pouvant varier d'une fois par semaine à une fois par mois
- ✓ Nous réalisons 3 visites annuelles avec le client et nous faisons un compte rendu complet
- ✓ Nous analysons 4 fois par an la prestation avec une grille d'évaluation et nous mettons en place les actions correctives

8. ENQUÊTE DE SATISFACTION

- ✓ Nous envoyons, une fois par an, un questionnaire de satisfaction à nos clients

ARTICLE DE LOI L612-14 DU CSI : l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Agrément CNAPS TERANGA PRIVATE SECURITY COMPANY : AUT-016-2115-07-22-20160554671

Ce document est la propriété de la société TERANGA SECURITY . Il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation